



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES

Organisé par l'Association Grabuge

Edition 2026-2027

Sur le thème : « Ce que les lieux gardent en mémoire »

L'association Grabuge organise l'édition 2026-2027 de son concours de nouvelles. Il s'agit d'un concours de nouvelles littéraires, écrit en langue française et ouvert à toute personne francophone résidant en France métropolitaine.

Article 1 – Thème 2026-2027 du concours

L'association Grabuge organise un concours de nouvelles littéraires autour du thème :

« Ce que les lieux gardent en mémoire »

À Saint-Germain-du-Bois et dans ses environs, certains lieux se souviennent. Ils ont été témoins d'histoires, de rencontres, de fêtes, de drames, de personnages, de transformations ou de petits événements oubliés.

Pour ce concours, les participants sont invités à écrire une nouvelle qui se déroule à Saint-Germain-du-Bois ou dans ses environs et qui fait apparaître un lieu, un objet, une trace ou un personnage ayant réellement existé ou existant sur le territoire.

Le récit pourra être réaliste, fantastique, drôle, poétique, mystérieux ou imaginaire.

Une seule contrainte, une phrase à intégrer au texte : "à Saint-Germain-du-Bois, certains lieux se souviennent. Et, une nuit, ils décident de parler."

Le récit devra donc faire apparaître, d'une manière ou d'une autre, la mémoire d'un lieu, d'un objet, d'une trace ou d'un personnage du territoire.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est organisé par l'association Grabuge, association culturelle basée à Saint-Germain-du-Bois.

Il est ouvert à toute personne souhaitant participer et rédigeant sa nouvelle en langue française. Pour concourir, les nouvelles devront être rédigées en langue française et respecter le présent règlement, sous peine d'élimination. Chaque auteur ne peut envoyer qu'une nouvelle. L'envoi de plusieurs textes différents annule automatiquement la participation. Les lauréats d'une édition précédente ne peuvent concourir pour une nouvelle édition (y compris les participants lauréats ayant renoncé à leur prix). La nouvelle devra être inédite et ne jamais avoir été publiée quel que soit le support (recueil, revue, journal, magazine, livre, autoédition, Internet, etc.). Les nouvelles doivent ainsi être libres de droits jusqu'à la délibération finale des membres du jury. La participation des mineurs est soumise à une autorisation parentale. Les tapuscrits non-retenus seront détruits, aucune nouvelle ne sera renvoyée. Les membres des jurys, les organisateurs et les membres de leur famille ne sont pas autorisés à concourir.

L'utilisation de l'intelligence artificielle pour la rédaction sera automatiquement sanctionnée par la disqualification de la nouvelle.

Participation individuelle

La participation au concours est fixée à 10 € par participant.

Le règlement de la participation devra être effectué par chèque par envoi postal à l'ordre de : Association Grabuge et envoyé à l'adresse suivante : Association Grabuge, 25 rue de Gerand, 71330 Sens sur Seille

Association Grabuge
Siret 92512695500010
25 rue de Gerand 71330 Sens sur Seille
06 59 40 08 22
<https://www.grabuge-association.fr>



Les mineurs peuvent participer gratuitement, sous réserve de fournir une autorisation parentale lors de leur inscription ainsi qu'une photocopie de leur pièce d'identité.

Participation des classes scolaires

Le concours est également ouvert aux classes scolaires.

Chaque classe participante pourra rédiger et soumettre une seule nouvelle par classe.

La participation est entièrement gratuite pour les classes scolaires.

La nouvelle pourra être écrite collectivement par les élèves de la classe, sous la responsabilité de leur enseignant.

Les modalités d'envoi et les coordonnées de la classe, de l'établissement et de l'enseignant référent devront être indiquées lors de la participation.

Article 3 – Conditions de présentation des nouvelles

Afin de garantir l'anonymat des textes lors de leur lecture par le jury, le document contenant la nouvelle ne devra comporter aucun nom, prénom ou autre signe permettant d'identifier son auteur.

Le titre de la nouvelle devra apparaître sur chaque page.

Les pages devront être numérotées.

Présentation demandée et obligatoire pour tous les participants :

- Police : Times New Roman
- Corps : 12
- Interligne : 1,5
- Longueur : entre 2 et 6 pages
- Entre 4 500 et 10 000 signes, espaces compris

Les règles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe devront être respectées autant que possible.

La nouvelle devra être accompagnée d'un document de présentation séparé comportant :

- le titre de la nouvelle ;
- nom et prénom de l'auteur ;
- âge ;
- adresse postale ;
- numéro de téléphone ;
- adresse mail.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale de participation devra également être jointe avec une photocopie de la carte d'identité du participant.

Pour les classes scolaires, devront être indiqués :

- le nom de l'établissement ;
- le niveau et la classe ;
- le nom de l'enseignant référent ;
- les coordonnées de l'établissement ;
- une adresse mail et un numéro de téléphone permettant de contacter la classe.

La nouvelle devra être envoyée au format .doc, .docx ou .odt.

Article 4 – Conditions et date d'envoi

Les Nouvelles ainsi que le document de présentation devront être envoyées par voie électronique à l'adresse : grabuge.association@gmail.com

Les participations devront être envoyées impérativement durant la période indiquée ci-dessous :



DATE D'OUVERTURE : 01/10/2026

DATE DE CLÔTURE : 31/01/2027 à 23h59.

Tout envoi reçu après cette date ne pourra pas être pris en compte.

Aucun envoi postal ne sera nécessaire.

Article 5 – Prix

Plusieurs prix seront attribués par le jury.

- 1er Prix du Concours de Nouvelles d'une valeur de 100 euros, édition de la nouvelle dans un recueil édité par Grabuge, livres offerts et lots offerts par nos partenaires.
- 2eme Prix du Concours de Nouvelles d'une valeur de 50 euros, édition de la nouvelle dans un recueil édité par Grabuge, livres et lots offerts par nos partenaires.
- 3eme Prix du Concours de Nouvelles, édition de la nouvelle dans un recueil édité par Grabuge, livres et lots offerts par nos partenaires.
- Prix Jeunesse ou Coup de Coeur, les membres du jury auront la possibilité (mais pas l'obligation), de choisir un texte qui les ont particulièrement touchés et qui n'a pas été retenu pour un autre prix ou de choisir un texte parmi ceux envoyés par les candidats mineurs sur le même principe. Edition de la nouvelle dans un recueil édité par Grabuge, livres et lots offerts par nos partenaires.
- Un prix spécial des scolaires sera attribué afin de distinguer une nouvelle proposée par une classe, un abonnement d'un an à un magazine sera offert à la classe gagnante, livres offerts par les librairies partenaires. édition de la nouvelle dans un recueil édité par Grabuge, livres et lots offerts par nos partenaires.

Prix énoncés ci-dessus. Edition de la nouvelle dans un recueil édité par l'Association Grabuge entre 30 et cinquante exemplaires.

Les modalités précises de remise des prix seront communiquées ultérieurement par l'association Grabuge.

Si des circonstances imprévisibles rendaient impossible l'attribution d'un prix, les organisateurs ne pourraient en être tenus responsables.

Article 6 – Jury

Le jury sera composé de personnes bénévoles choisies par l'association Grabuge pour leurs connaissances, leur intérêt ou leur expérience dans les domaines de la littérature, de la culture et/ou du territoire.

Le jury est souverain dans ses décisions.

Les membres du jury sont libres de leurs choix et n'ont pas à justifier leurs décisions.

Les nouvelles seront lues de manière anonyme.

Article 7 – Communication des résultats et remise des prix

Les résultats du concours seront communiqués par Grabuge à l'issue des délibérations du jury.

Les participants sélectionnés seront informés par mail ou par téléphone.

La remise des prix aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Germain-du-Bois le vendredi 26 mars 2027. L'horaire sera préciser aux gagnants ultérieurement.

Les lauréats seront invités à participer à cette remise des prix.

Les résultats pourront également être communiqués sur les supports de communication de l'association Grabuge : site internet, réseaux sociaux, supports imprimés, presse, etc.

Aucun frais de transport ou d'hébergement ne sera pris en charge par l'organisateur.



Article 8 – Obligations des participants

Le fait de participer au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Chaque participant garantit être l'auteur de la nouvelle présentée et disposer de l'ensemble des droits nécessaires à sa participation.

Toute nouvelle faisant apparaître un plagiat ou une appropriation frauduleuse d'une œuvre existante sera immédiatement exclue du concours.

L'utilisation d'une intelligence artificielle générative pour rédiger tout ou partie de la nouvelle est interdite. Toute utilisation avérée pourra entraîner l'exclusion du concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute participation ne respectant pas les conditions du présent règlement.

Article 9 – Publication et utilisation des nouvelles

En participant au concours, les auteurs autorisent l'association Grabuge à utiliser leur nouvelle dans le cadre de la communication et de la valorisation du concours.

Les nouvelles pourront notamment être :

- lues lors de la remise des prix ;
- publiées sur les supports de communication de Grabuge ;
- présentées lors d'un événement organisé par Grabuge ;
- intégrées à une éventuelle publication ou restitution liée au concours.

Les auteurs restent propriétaires de leur œuvre.

Toute utilisation de la nouvelle en dehors du cadre prévu par le présent règlement fera l'objet d'un accord avec son auteur.

La participation au concours n'entraîne aucune cession générale des droits d'auteur.

Article 10 – Protection des données personnelles

Les informations communiquées lors de l'inscription sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation du concours, de la communication avec les participants et de la remise des prix.

Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans l'accord préalable des personnes concernées.

Pour les participants mineurs, les informations et autorisations nécessaires devront être fournies par leur représentant légal.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

Fait à Saint-Germain-du-Bois, le 01/10/2026

Association Grabuge

Thiébaud Elsa Co-présidente



Association Grabuge
Siret 92512695500010
25 rue de Gerand 71330 Sens sur Seille
06 59 40 08 22
<https://www.grabuge-association.fr>